

NAO 2026

Réunion du 30 juin 2026 Le panier est encore vide !



Résumé historique des 15 dernières années...

- o 6 années ont bénéficié d'une augmentation générale (AG) des salaires (2010, 2014, 2017, 2022, 2023 et 2025) ;
- o 9 années se sont déroulées sans augmentation générale (2011, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2020, 2021, 2024).

Les NAO ont généré :

- De modestes progressions des titres-restaurant à la valeur fiscale butoir,
- Des augmentations ponctuelles de l'enveloppe dédiée aux promotions (2010, 2011, 2013),
- Des primes de partage de la valeur (2022, 2023, 2024, 2025)
- Une augmentation de l'indemnité télétravail (2022, 2023),
- Des mesures de pouvoir d'achat telles que le rachat de JRTT majoré (2022, 2024).

Cet historique montre que les négociations collectives constituent, malgré tout, un levier essentiel pour améliorer le pouvoir d'achat des agents même si, très clairement, ce pouvoir d'achat s'est érodé au cours des 15 dernières années.

2010-2021

Pendant 11 années, il n'y a eu que 3 augmentations générales (2010, 2014, 2017), 8 années sans augmentation générale. L'inflation est restée modérée mais a continué à progresser.

2022-2023

Les fortes hausses de prix ont conduit à des augmentations plus élevées (2,5 % puis 2 %), mais elles sont restées inférieures à l'inflation, notamment en 2022.

2024-2025

Aucune augmentation en 2024 malgré une inflation positive. 1,75 % en 2025, proche mais légèrement supérieure à l'inflation de l'année, sans rattraper les pertes accumulées hélas.

Autrement dit :

Un salarié qui gagnait 2 000 € en 2010 devrait percevoir environ 2 580 € en 2025 pour conserver exactement son pouvoir d'achat ;

Avec seulement +11,5 % d'augmentation générale, il toucherait environ 2 230 € ;

Il lui manquerait environ 350 € bruts par mois pour maintenir son niveau de vie !

Conclusion

Sur les seules AG issues des NAO, les salariés ont perdu environ 17 à 18 % de pouvoir d'achat depuis 2010. A noter :

- Les Primes de Partage de la Valeur sont ponctuelles et n'améliorent pas durablement le salaire ;
- Les promotions ne concernent qu'une partie des effectifs ;
- Les tickets restaurant compensent partiellement certaines dépenses mais ne remplacent pas une revalorisation salariale.

POUR LE SNAP, UNE AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES EST UNE IMPERIEUSE NECESSITE POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL !

PROCHAINE REUNION POTENTIELLE FIN JUILLET 2026

Ce que dit la DG

La DG souligne qu'ils auraient pu annuler la séance car ils n'ont pas la capacité formelle de faire une proposition d'augmentation générale des salaires. Le sujet étant très important pour la Direction et les OS, la DG a maintenu la réunion. La DG est toujours en cours de négociation avec les tutelles et espère aboutir avant la fin du mois de juillet 2026. Elle se réserve le droit de mobiliser les OS représentatives avant la fin du mois s'il y a une fenêtre de tir pour une augmentation des salaires.

La DG veut entendre les OS sur leurs différentes revendications.

Réaction du SNAP

À ce stade, le **SNAP** est focalisé sur l'augmentation générale des salaires et ne souhaite pas évoquer des mesures plus accessoires. L'annonce de la Direction est très décevante et fait place à l'amertume. C'est une attente forte du personnel. Nous espérons que les négociations aboutiront vraiment à un résultat. Est-ce que la DG fonde quelques espoirs d'aboutir ?

Réponse de la DG

Si on ne passe pas avant fin juillet 2026, il y aura peu de chance d'aboutir après. Il y a des Ministères favorables et d'autres défavorables. Aujourd'hui, c'est zéro en matière d'augmentation générale des salaires. La Direction poursuivra ses efforts de négociation et souhaite pouvoir aboutir avant l'été.

La DG rappelle que les tutelles acceptent les Primes de Partage de la Valeur car elles n'ont pas d'effet report sur les années suivantes et elles sont autofinancées par France Travail sur leur budget de l'année en cours. L'augmentation générale des salaires a un effet report sur les années suivantes et sur les budgets accordés à France Travail par nos financeurs. L'enveloppe de promotion a le même effet. Le budget de France Travail est voté dans le cadre du projet de Loi de Finances.

DONNÉES SOCIALES ENTRE 2021 ET 2025...

- Les effectifs permanents augmentent (+2 987 CDI ETP ; +6,51 %) ;
- Les CDD diminuent fortement (-29 % environ) ;
- Les emplois aidés disparaissent quasiment.

La cohorte étudiée : des salariés déjà présents en 2021 qui sont restés jusqu'en 2025 sans changement de CSP.

La cohorte des salariés présents entre 2021 et 2025 voit sa rémunération moyenne évoluer de :

Employés	+17,99 %
Techniciens	+13,97 %
Agents de maîtrise	+12,51 %
Cadres	+12,89 %
Ensemble	+14,25 %

Leur progression provient principalement de l'ancienneté, des promotions, et des quelques augmentations générales.

Beaucoup de salariés arrivent au plafond de leur ancienneté (8108). La seule évolution de leur rémunération dépendra des AG ou d'une promotion.

Le SMIC ayant été revalorisé à plusieurs reprises, les salaires à FT s'érodent et les salaires d'entrée sont moins attractifs sur le marché du travail.

